



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE  
N° 2023/065

**Fonds Vert 2023**  
**SALLE DES VIGNES – Mise aux normes**  
**Et aménagement d'une MAM**

**Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde,**

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T. ;

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat de demander à l'État et à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ;

Considérant les crédits inscrits à l'article 2135 de l'opération 107 au budget principal 2023, voté par décision du conseil municipal du 22 mars 2023 ;

Considérant les travaux de mise aux normes de la Salle des Vignes et de l'aménagement d'une partie du bâtiment à destination de l'accueil de jeunes enfants. Le montant prévisionnel des travaux est de 33 333.33 € HT soit 40 000 € TTC.

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Est autorisé :

- A demander une subvention auprès de la Préfecture de la Gironde dans le cadre du Fonds Vert 2023, pour les travaux de mise aux normes de la salle des Vignes et de l'aménagement d'une partie du bâtiment en MAM, dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 33 333.33 € HT.
- D'établir le plan de financement suivant :

Coût de l'acquisition et des travaux HT

Acquisition et travaux	33 333.33 € HT
TVA 20 %	6 666.67 €
TOTAL TTC	40 000.00 €

Financement

- Fonds vert	
80 % du montant HT	26 666.67 €
- Autofinancement	6 666.66 €
TVA en sus	6 666.67 €

... / ...

Article 2: Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3: la présente décision sera adressée à la Sous-Préfecture de Blaye, pour contrôle de légalité

A St-Ciers-Sur-Gironde, le 14 juin 2023.

Le Maire,



Pierre Caritan

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le

Publié ou notifié le

Le Maire

16 JUIN 2023

20/06/2023

